



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1996/20
18 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1996
6-17 mai 1996, Genève
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR ET QUESTIONS CONNEXES

Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement
de l'Afrique dans les années 90

Rapport de l'Administrateur

I. OBJET

1. Le présent rapport a été soumis au Conseil d'administration, conformément au paragraphe 4 de sa décision 94/13 du 9 juin 1994.

II. APPUI FOURNI PAR LE PNUD AUX ACTIVITÉS RELEVANT DU NOUVEL
ORDRE DU JOUR DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE
L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90

A. Généralités

2. Afin de faciliter la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le PNUD a réorienté ses activités d'assistance au développement de l'Afrique et fait désormais surtout porter ses efforts sur les domaines prioritaires mentionnés dans le nouvel Ordre du jour. L'idée-force du développement humain durable a facilité ce processus et, partout en Afrique, le PNUD lance des projets et programmes mettant l'accent sur le renforcement des capacités en vue d'éliminer la pauvreté, l'accession de la société civile au pouvoir de décision, la suppression des préjugés contre les femmes, la promotion des questions relatives à l'environnement et de l'agenda relatif au développement humain. Le projet RAF/93/004/A/01/51 : Soutien au suivi de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, lancé par le PNUD en 1993 conformément au paragraphe 29 de la résolution 46/151 de l'Assemblée générale, constitue une autre façon de soutenir l'Ordre du jour. Ce projet, qui doit être revu et éventuellement reconduit lorsqu'il viendra à expiration le 31 décembre 1995, a pour but :

a) D'assurer le suivi des réseaux et de renforcer les mécanismes de dialogue concernant les politiques à adopter en Afrique, par l'entremise de la Commission économique pour l'Afrique (CEA);

b) De renforcer le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés;

c) De financer la production de la revue Afrique Relance afin d'accroître le nombre de sujets traités et de diffuser plus largement les informations relatives au développement de l'Afrique.

B. Activités menées et résultats obtenus en 1995

3. Plusieurs activités ont bénéficié d'un appui conformément au nouvel Ordre du jour. Dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, le PNUD a aidé de nombreux pays, notamment le Botswana, le Cameroun, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée, Madagascar, le Malawi et la Namibie, à traduire la notion de développement humain durable en actions concrètes. Dans le domaine de l'environnement, le PNUD a soutenu des initiatives telles que Capacité 21 et coordonné ses interventions avec celles d'autres partenaires, comme le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS), le Réseau Afrique 2000 pour des activités locales de gestion des ressources naturelles et le Fonds mondial pour l'environnement (FEM), principalement pour des activités liées à la préservation de la diversité biologique et à la protection des zones côtières contre la pollution.

4. Soutien à la création de la Communauté économique africaine. Le PNUD a continué de fournir une assistance au secrétariat commun de l'OUA, de la CEA et de la Banque africaine de développement (BAfD) chargé de gérer l'application du Traité d'Abuja concernant la création de la Communauté économique africaine. À ce titre, il a notamment contribué à renforcer les capacités du secrétariat, à rationaliser et harmoniser les organisations intergouvernementales et à mettre définitivement au point les protocoles d'accord de la Communauté économique africaine. Pour compléter l'appui apporté, un nouveau projet RAF/94/008 intitulé "Promotion de la coopération et de l'intégration économiques en Afrique grâce à la création d'une Communauté économique africaine" a été approuvé à la fin de l'année 1995 et devrait voir le jour au début de 1996.

5. Renforcement des capacités et planification stratégique à long terme. Dans le cadre de l'Initiative pour le renforcement des capacités en Afrique, financée par plusieurs donateurs, qui vise à renforcer les capacités régionales et nationales en matière de formulation et de gestion des politiques et programmes économiques nationaux, le PNUD a fourni un appui à plusieurs grandes institutions de formation dans différents pays, notamment le Bénin, le Ghana, la Guinée, le Nigéria, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe. À sa troisième session ordinaire de 1995, le Conseil d'administration a examiné le rapport sur l'évaluation à mi-parcours de l'Initiative, et une évaluation réalisée par plusieurs pays donateurs est prévue pour le début de 1996. La planification stratégique à long terme bénéficie de l'appui du Programme relatif aux études prospectives nationales à long terme. À la fin de 1995, Maurice avait mené à bien ses activités de planification et la Côte d'Ivoire, le Gabon et la Guinée-Bissau devraient avoir fait de même bientôt. L'évaluation est en

cours dans plusieurs autres pays comme le Cap-Vert, la Mauritanie, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe.

6. Développement du secteur privé. La promotion du secteur privé, dont le but est d'en accroître la productivité, l'épargne et l'investissement, constitue un élément essentiel de la croissance économique. Le Mécanisme d'élaboration des projets en Afrique, qui est cofinancé par le PNUD, la BAFD, la Banque mondiale et divers donateurs bilatéraux, a mené à terme 130 projets répartis entre 25 pays. La Société de services de gestion pour l'Afrique (AMSCO), qui travaille à renforcer la gestion des entreprises et la formation des cadres, a poursuivi son action avec succès en 1995, après sa restructuration de fond en 1993. La Caisse française de développement qui, depuis 1993, s'emploie à mettre en place un fonds de garantie pour les investissements en Afrique de l'Ouest, a également apporté son assistance.

7. Le projet RAF/93/004 a également apporté un soutien à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. On trouvera ci-après la liste des principales activités ayant bénéficié d'un appui en 1995.

8. Appui au Groupe de personnalités de haut niveau pour le développement de l'Afrique. Le PNUD a continué de participer activement aux efforts déployés par le Groupe en vue de forger un consensus international sur les questions prioritaires liées au redressement économique et au développement de l'Afrique, telles que le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) africaines dans le développement, la dette de l'Afrique, la mise en valeur des ressources humaines, l'agriculture, le commerce, la paix, la stabilité et la sécurité en Afrique. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a assuré les fonctions de secrétaire par intérim du Groupe.

9. Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés. Le PNUD a financé en partie l'atelier sur les ONG et le développement de l'Afrique, organisé par le Bureau en janvier 1995, et une étude sur le développement du secteur non structuré en Afrique. En juin 1995, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, il a organisé, en collaboration avec le Bureau, l'atelier international sur le développement du secteur non structuré en Afrique. Cet atelier a recommandé la création d'une équipe de travail internationale chargée de concevoir un programme spécifique d'appui au secteur non structuré en Afrique. Le PNUD et le Bureau ont organisé conjointement la première réunion de l'équipe de travail, tenue en novembre 1995 à New York. Cette dernière a identifié huit domaines prioritaires qui méritent l'appui de la communauté internationale. La mise au point du projet de document de travail devrait être achevée pour la deuxième réunion de l'équipe qui doit se tenir à Conakry (Guinée), du 22 au 26 avril 1996.

10. Suivi de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Les activités de suivi de la Conférence internationale se sont poursuivies en 1995; le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, avec l'appui du PNUD, a organisé un atelier à Harare afin de donner un caractère opérationnel aux recommandations de la Déclaration de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

III. IMPACT DE L'APPUI FOURNI PAR LE PNUD

11. En aidant les trois entités de l'Organisation des Nations Unies qui s'occupent du suivi et de la supervision de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, à savoir le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, la CEA et le service responsable de la revue Afrique Relance, le PNUD a contribué aux efforts déployés pour que le nouvel Ordre du jour soit effectivement mis en oeuvre et que la question du redressement économique et du développement de l'Afrique reste l'une des grandes priorités des Nations Unies.

IV. INITIATIVE SPÉCIALE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES EN FAVEUR DE L'AFRIQUE

12. L'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, qui fait bénéficier certains domaines prioritaires du développement de l'Afrique d'une approche coordonnée et globale en matière de fourniture d'aide, donnera un élan neuf au nouvel Ordre du jour. En collaboration avec les pays africains, les organismes issus des accords de Bretton Woods et les donateurs bilatéraux, le système des Nations Unies s'engagera à soutenir par une action globale et coordonnée une série sans précédent de programmes d'action concrets conçus pour pousser au maximum les efforts de développement de l'Afrique.

13. L'Initiative spéciale vient à un moment critique pour l'Afrique. De manière générale, les perspectives de redressement économique sont meilleures qu'elles ne l'ont été au cours de ces dernières années. Quelques-uns des pays ayant entrepris des réformes politiques suivies ont enregistré des taux de croissance positifs plusieurs années de suite, créant ainsi des conditions favorables aux investissements et à la promotion du secteur privé. En outre, de nombreux pays adoptent des mesures susceptibles de favoriser la mise en place d'un environnement habilitant caractérisé par le sens des responsabilités individuelles et une conduite plus avisée des affaires publiques. Il s'agit là d'indicateurs positifs laissant penser qu'il convient d'accélérer les efforts de développement. Beaucoup trop nombreux sont cependant les pays qui n'ont pas été à même de remédier aux tendances négatives de leur économie ou à une situation qui s'est traduite par des conflits civils destructeurs.

14. L'Initiative spéciale aura pour objectif de relancer les initiatives en faveur du développement de l'Afrique. Elle permettra aux hommes et aux femmes de ce continent de mieux prendre en main le processus de développement et de faire en sorte que les conditions minimales soient réunies pour assurer la paix sociale, bien conduire les affaires publiques et promouvoir le progrès socio-économique, cela afin de donner une chance au développement. Elle visera également à donner plus d'espoir aux générations montantes en fournissant des services qui amélioreront la qualité de leur vie.

15. L'Initiative spéciale comprend 14 éléments principaux concentrés dans les secteurs suivants : éducation de base, santé de base, conduite des affaires publiques, sécurité alimentaire, eau et assainissement, consolidation de la paix et informatique. Un ou plusieurs organismes des Nations Unies seront chargés, pour chacun de ces éléments, de coordonner la mise en oeuvre avec le pays

africain concerné et de mobiliser les ressources, et bénéficieront pour ce faire du soutien de la Banque mondiale.

16. L'Initiative spéciale s'efforce de mobiliser des ressources de l'ordre de 25 milliards de dollars afin de permettre la réalisation d'activités sur une période de 10 ans. Une grande partie des ressources proviendra en fait de la réaffectation des fonds actuellement consacrés au développement de l'Afrique par les donateurs multilatéraux et bilatéraux et par les pays africains eux-mêmes. On s'attend toutefois à ce que l'Initiative spéciale attire des ressources nouvelles et complémentaires, en particulier au bénéfice des domaines prioritaires qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas obtenu le financement nécessaire pour parvenir aux résultats souhaités.

17. L'Initiative spéciale est novatrice dans la mesure où elle fournit un cadre permettant une collaboration sans précédent entre l'Afrique et ses partenaires de développement et favorise la synergie entre organismes de développement. Elle a pour ambition de donner une dimension opérationnelle et une orientation programmatique précise aux engagements pris dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et le plan précédent, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.
